



**DEC 3**

Réf N°DEC3/XIII/22/147

Affaire suivie par : Valérie Bonnoit

Tél : 04 76 74 72 66

Mél : valerie.bonnoit@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble  
7, place Bir-Hakeim CS 81065  
38021 Grenoble Cedex 1

## ARRETE

N° DEC3/XIII/22/147 du 16 mai 2022

### RELATIF A LA REPARTITION ET AU NOMBRE DE POSTES OFFERTS PAR DEPARTEMENT AU CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEUR DES ECOLES DANS L'ACADEMIE DE GRENOBLE - SESSION 2022

- Vu l'arrêté du 17 mars 2022 fixant au titre de l'année 2022 la répartition par académie des postes offerts aux concours externe, concours externes spéciaux (langues régionales), seconds concours internes, seconds concours internes spéciaux et troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles ;

- Vu l'arrêté du 02 mars 2022 fixant la répartition du nombre de contrats offerts au titre de l'année 2022 au concours externe, au concours externe spécial en langue régionale et au troisième concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat ;

**Article 1** : En application des arrêtés susvisés, le nombre de postes par département se répartit comme suit :

	Nombre de postes pour l'académie de Grenoble	Nombre de postes par département				
		Ardèche	Drôme	Isère	Savoie	Haute-Savoie
Concours externe public	406	8	56	131	30	181
Concours troisième voie	17	2	4	9	2	0
Second concours interne public	7	0	2	3	2	0
Concours externe privé	20	1	2	6	1	10

**Article 2** : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation,  
la secrétaire générale adjointe,

Céline HAGOPIAN